



Janvier 2019

# gissons

avec l'AQDR-RN

Vol. 17 n° 2

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

par France Riel, présidente

Je tiens tout d'abord à féliciter toute l'équipe pour le beau travail qui a été réalisé en 2018. Je pense à l'équipe de bénévoles en particulier : tout le temps qu'ils ont accordé au cours de l'année 2018 a contribué à la réussite du projet d'ateliers visant à prévenir et contrer l'intimidation entre les aînés. Tous les bons commentaires que nous avons reçus font foi de ce succès.

Que l'année 2019 reflète la continuité des projets que nous désirons poursuivre! Nous sommes enthousiastes à l'idée d'accueillir de plus en plus de membres qui se sentent appelés, qui désirent contribuer à la défense des droits des personnes aînées, d'une manière ou d'une autre, et à améliorer leur qualité de vie. Les défis sont grands, vu le contexte de population vieillissante, mais ensemble nous serons en mesure de les relever plus efficacement.

Je tiens aussi à souligner la contribution exceptionnelle de deux personnes qui se sont impliquées à l'AQDR de Rouyn-Noranda depuis plusieurs années. Tout d'abord France Neveu, notre présidente sortante, qui par son implication constante, a réussi

à faire rayonner notre association et à rendre possible en 2018, notre projet *MOI...Victime d'intimidation? Et si c'était le cas!*; et Lana Pépin, notre coordonnatrice, qui prend sa retraite, après 6 ans de travail assidu à l'AQDR de Rouyn-Noranda. Elle nous fait le cadeau de continuer à s'impliquer comme bénévole. Autant l'une que l'autre, vous avez eu des défis importants à relever pour attirer des gens passionnés et pour faire de notre association, une référence crédible et solide en regard de la défense collective des droits des personnes aînées. Merci pour votre apport précieux.

Je veux aussi mentionner l'arrivée d'un nouveau membre au conseil d'administration en 2018, Nadine Cambron. Après quelques mois seulement, nous sentons qu'elle fait une différence. Elle s'est impliquée très activement à la coanimation des ateliers sur l'intimidation et participe aussi aux réunions d'un de nos partenaires, le RÉPAT.

Je remercie aussi Micheline Gauthier qui s'implique comme bénévole depuis

plusieurs années et qui s'est découvert un talent pour parler aux médias, comme elle l'a fait le 20 septembre dernier, suite à la réunion avec les candidats aux élections.

Merci à tout le monde et que votre année 2019 se vive avec le plus de bienveillance possible pour vous-même et pour les vôtres!



### Comité de rédaction

Célyne Tessier  
Julianne Pilon  
Louise Hélène Audet  
Guy Parent  
Christiane Lessard

### Révision des textes

Jean Sirois

### Graphiste

Marie-Jeanne Lemieux

# DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

par Guy Parent

L'année 2018 a été riche en réalisations et en changements pour l'AQDR de Rouyn-Noranda. Tout d'abord le projet *Moi... Victime d'intimidation? Et si c'était le cas!* a pu être réalisé grâce principalement aux efforts de notre présidente sortante, France Neveu, qui avait piloté la demande de soutien financier. Une trentaine d'ateliers ont été livrés avec succès auprès de 813 personnes aînées. Comme agent de projet, j'ai pu compter sur des bénévoles dévouées qui ont coanimé ces ateliers et ont contribué à la qualité de ceux-ci. Il s'agit de Nadine Cambron, Solange Massicotte, France Neveu, Fabiola Anicette, Véronique Grenier, Carmen Demers, Colette Rajotte et Lana Pépin, sans oublier Rollande Paré à la préparation de la documentation. C'est plus de 365 heures de bénévolat que vous avez généreusement données. Je vous en remercie sincèrement. Et, bonne nouvelle, l'atelier sera encore offert en 2019. D'ailleurs, plusieurs organismes ont manifesté leur intérêt à le recevoir de nouveau. De plus, une nouvelle demande de soutien financier a été transmise au gouvernement du Québec à la fin de l'été dernier pour aller encore plus loin : en visant l'implantation de la bienveillance dans les milieux de vie. À suivre...

En 2018, la création de la coalition d'associations pour les aînés, à laquelle a participé l'AQDR de Rouyn-Noranda, a livré une première activité. Elle a eu lieu le 20 septembre avec les candidats à l'élection provinciale à propos des préoccupations des personnes aînées. Merci à Daniel Thomas pour la préparation de cet événement!

Au cours de l'année, l'AQDR de Rouyn-Noranda a aussi participé à chacun des 7 salons d'information pour les aînés de la tournée des quartiers ruraux intitulé *D'La Belle Visite*.

À chaque fois, ce fut une belle occasion d'informer les gens des services offerts et de répondre à leurs questions. Les deux prochaines dates sont le 28 janvier à Destor et le 4 mars à D'Alembert.

Comme annoncé dans le mot de la présidente, notre coordonnatrice Lana Pépin a pris sa retraite en fin d'année. Pendant un an, je l'ai côtoyée quotidiennement et je suis en mesure de reconnaître son sens profond de justice sociale, de rigueur et de conviction qui l'animent. Elle aura été une source d'inspiration pour moi et c'est avec un grand respect pour qui elle est que je m'engage comme coordonnateur à mon tour. Un grand merci Lana pour ta contribution significative.

Comme nouveau coordonnateur, j'aurai besoin de l'appui et de l'implication de vous tous, membres de l'AQDR de Rouyn-Noranda, car vous êtes le moteur de notre association. Je bénéficie déjà de mon expérience d'agent de projet auprès des aînés qui ont échangé avec nous pendant toutes les activités où nous nous sommes rencontrés en 2018. C'est plus de 1000 personnes que j'ai côtoyées.

Le 30 janvier prochain, nous tiendrons un dîner reconnaissance pour nos bénévoles. Vos membres du conseil d'administration y seront présents. Au cours de cette réunion, nous expérimenterons des « jeux de société spéciaux » et nous échangerons sur nos visées pour lancer l'année 2019. En ce début d'année, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je vous encourage à oser exercer fièrement et respectueusement vos droits dans toutes les sphères de votre vie!

## AÎNÉS, DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

par Guy Parent



Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement d'une nouvelle série de quatre fascicules produits par l'AQDR nationale, dont l'ensemble est intitulé *Aînés, des réponses à vos questions*. C'est une excellente source d'information qui couvre les quatre grands aspects des droits des aînés. Vous y trouverez vraiment toutes les réponses à vos questions.

Nous avons des copies de chacun des fascicules à nos bureaux, et il nous fera plaisir de vous les offrir gratuitement :

- Le fascicule 01 couvre **Vos droits dans votre milieu de vie**;
- le fascicule 02 expose **Vos droits de vieillir avec dignité**;
- le fascicule 03 expose **Vos protections juridiques**;
- le fascicule 04 concerne **Vos droits en santé et services sociaux**.

Le guide complet contenant les 4 fascicules peut aussi être téléchargé gratuitement à partir du site Internet de l'AQDR Nationale, dont voici le lien : <https://www.aqdr.org/guide-ainesdes-reponses-a-vos-questions/>

Voilà un excellent moyen de connaître vos droits!



## FORMATION EN RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE (RCR) ET EN DÉFIBRILLATION EXTERNE AUTOMATISÉE (DEA)

par Laurane Gagnon, kinésiologue en santé publique, intervenante en cessation tabagique

Selon la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 80% des décès prématurés causés par ces maladies ou l'AVC sont évitables en adoptant des habitudes de vie saines. Par exemple, on peut bouger plus, manger mieux, cesser de fumer et réduire le stress au minimum. Adopter ces habitudes, c'est ce qu'on appelle faire de la prévention. La Fondation va plus loin en affirmant que ces habitudes sont essentielles dans le rétablissement

d'un événement cardiaque ou d'un AVC. Ce qu'on devrait lire là, c'est qu'il n'est jamais trop tard pour améliorer ses habitudes de vie!

J'aime bien dire : « Faire de l'exercice tous les jours, c'est comme mettre une cotisation-santé dans son fond de retraite »... Pensez-y!

Par bonheur, la Fondation hospitalière de Rouyn-Noranda fait

preuve d'une grande générosité en offrant gratuitement cette année une formation de 30 minutes qui permet de savoir quoi faire pour sauver une vie. Parce qu'on le sait, tous les troubles cardiaques ne sont pas prévisibles, je vous invite à contacter la Fondation Hospitalière de Rouyn-Noranda pour participer à cette formation qui fera de vous un *Héros en trente minutes!* au 819 797-1226 ou par courriel, pourquicontinuedebattre.com

## FRAUDES EN LIEN AVEC L'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

par André Rioux

Si vous recevez un appel ou un courriel douteux d'une personne qui déclare travailler à l'Agence du revenu du Canada (ARC), méfiez-vous! Les Canadiens perdent des millions de dollars chaque année en raison de fraudes en lien avec l'ARC.

Ces fraudes peuvent être commises sous diverses formes : téléphone, courriel ou message texte. Dans tous les cas, le fraudeur (qui appelle ou qui envoie un message) se fait passer pour un agent de l'ARC dans le but de recueillir des renseignements personnels ou d'intimider une victime afin que celle-ci effectue un paiement.

Pour des informations supplémentaires, vous avez le choix :

Centre antifraude du Canada

[www.centrefraude.ca](http://www.centrefraude.ca)

Pensez Cybersécurité

[www.pensezcybersecurite.gc.ca](http://www.pensezcybersecurite.gc.ca)

Bureau de la concurrence

(Le petit livre noir de la fraude)

[www.bureaudelaconcurrence.gc.ca](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca)

Agence du revenu du Canada

[www.canada.ca/fr/agence-revenu.html](http://www.canada.ca/fr/agence-revenu.html)



Une personne avertie en vaut deux...

## C'EST À VOTRE TOUR DE VOUS LAISSER PARLER D'AMOUR...

par Christiane Lessard

Il nous fait plaisir de souligner les anniversaires de naissance de nos membres dans les prochains mois. Nous les avons classés dans l'ordre chronologique à l'intérieur de chaque mois. Vous connaissez la personne? Devinez sa date de naissance en communiquant avec elle au cours du mois en question. Ce sera une belle occasion de connaître réellement sa date et, surtout, de lui parler d'amour! Avez-vous trouvé le membre du CA dans la liste?

**En janvier :** Sylva GINGRAS, Camil BERNARD, Lorraine DUBOIS MAROIS, Gisèle DUQUETTE, Madeleine LÉVESQUE, Mario PÉPIN, Robert GAUTHIER, Laurier BEAUDOIN, Louiselle LUNEAU, Aliette PINSONNEAULT, Daniel DUSSAULT, Rollande PARÉ, Micheline GAUTHIER, Suzanne BERGERON.

**En février :** Normand MANSEAU, Julianne PILON, Réjean PLANTE, Mario MORIN, Thérèse PERRON, Todd SZWEC, Roger MAROIS, Robert F GENDRON, Louise CASELLES-THIBAUT.

**En mars :** Diane BRILLON, Janine DUFOUR, Laurette BEAUDOIN, Liliane LAFRENIÈRE, René CHAMPAGNE, Jacques BRASSARD, Jean-Guy NOËL, Ginette PARADIS, France NEVEU, Claude PERRON, Yoland ARPIN, Jean-Yves BERGERON, Guy THERRIEN.



## NOTES DE LECTURE

par Julianne Pilon

« *Berceau de mon enfance, terre de mes racines, source de mon inspiration, Abitibi-Témiscamingue, tu as nourri mon cœur, mes rêves et mes passions. Tu as affiné ma sensibilité aux nuances du ciel, à la lumière d'exception et tu m'as aiguillé vers de nouveaux horizons* ». (page 219). C'est ainsi que Matthieu Dupuis, photographe et auteur, débute son chapitre Abitibi-Témiscamingue, dans sa magnifique œuvre photographique *Québec Un parcours photographique au cœur de cette province unique au Canada* publiée par National Geographic.

Profitez de l'hiver pour parcourir l'immense territoire du Québec, dans votre salon, grâce aux photos inspirées et aux courts textes de Matthieu Dupuis. De région en région, du Nunavik aux Iles-de-la-Madeleine en passant par l'Abitibi-Témiscamingue, Montréal, Québec, la Gaspésie, toutes les régions ont droit à leur chapitre.

Voyez le Québec en toute saison. De beaux paysages d'hiver dans les monts Chic Chocs, au Mont Valin au Saguenay, au Nunavik, un champ de lupins en été, une forêt en automne.

L'été est à son meilleur au bord de la mer, le long du fleuve St-Laurent, dans les fermes de Chaudières-Appalaches. Le marais Antoine au Témiscamingue, les îles Mingan, la marée des Iles-de-la-Madeleine et des centaines d'autres paysages dans nos parcs nationaux. Vous ne verrez plus le mont Chaudron de la même manière. (pages 218-219)

Les animaux sont aussi à l'honneur. Voyez les guillemots marmettes, sorte de pingouin au Bas St-Laurent, l'ours, le caribou, mais aussi des animaux domestiques, chiens de traîneau, chevaux, vaches, sans oublier un gros homard. Les oiseaux, surtout en vol, sont magnifiques. Des milliers d'oies blanches en plein ciel au lac St-Pierre, quelle photo! (pages 158-159)

Il faut voir les rues du Vieux Québec ou celles de Montréal avec leurs édifices anciens ou modernes tout illuminés, leurs événements culturels, leurs monuments, leurs places touristiques. Quelles villes magnifiques tout en couleur!

Certaines pages illustrent des curiosités que l'on ne peut pas classer. À voir un pow-wow avec les costumes traditionnels cris, le parlement d'Ottawa, et vue de Gatineau, une magnifique murale

sur le mur d'une petite maison à Kangiqsujuaq, des aurores boréales à Salluit, les monolithes de calcaire des Iles Mingan, le jardin de lumière chinois à Montréal et quantité d'autres.

Les textes et bas de vignette sont aussi intéressants. Ils ne sont pas seulement descriptifs. Ils donnent aussi toutes sortes de détails d'ordre géographique, architectural, culturel, historique et même scientifique. Ils donnent une voix aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux restaurateurs, aux sportifs, aux peuples autochtones du Nord, aux gens du pays.

C'est un livre à lire, à voir et à revoir. *Québec, Un parcours photographique au cœur de cette province unique au Canada*, par un maître photographe de chez nous, Matthieu Dupuis. Disponible à la bibliothèque.



## FISCALITÉ : MESURES FISCALES ANNONCÉES

À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION DU POINT SUR LA SITUATION

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC ET AUTRE MESURE (3 décembre 2018)

par André Rioux



Plusieurs aînés doivent composer avec des revenus modestes et connaître ainsi une certaine précarité financière.

Afin d'aider davantage les aînés à faible revenu, une mesure de soutien du revenu sera mise en place dès l'année d'imposition 2018, soit le crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés. Pour une année d'imposition, le crédit d'impôt remboursable pourra

atteindre, pour les aînés les moins nantis, 200 \$ pour un aîné seul, et 400 \$ dans le cas d'un couple d'aînés.

Le crédit d'impôt sera remboursable pour chaque dollar de revenu familial excédant le seuil applicable au particulier pour l'année d'imposition. Selon sa situation conjugale, le seuil sera de 22 500 \$ pour une personne seule, ou de 36 600 \$ pour un couple.

# L'AIDE MÉDICALE À MOURIR : MIEUX COMPRENDRE SON APPLICATION

par Me Anne-Marie Poirier, notaire | Collaboration Me Marie-Eve Poirier, notaire

*Qu'est-ce que l'aide médicale à mourir? Elle est souvent assimilée aux directives médicales anticipées. Pourtant, il s'agit de deux concepts totalement différents.*

Au Québec, une personne en situation de fin de vie et éprouvant de graves souffrances peut demander à un médecin de lui administrer des médicaments afin de hâter le moment de son décès. Les conséquences de l'aide médicale à mourir étant irréversibles, son application est donc régie par un cadre strict et rigide. Ainsi, la loi impose des conditions obligatoires pour qu'une personne puisse avoir recours à l'aide médicale à mourir, lesquelles conditions doivent être remplies en totalité.

Pour pouvoir y avoir accès, la personne doit être majeure et détenir une carte d'assurance-maladie du Québec, comprendre sa situation médicale, avoir la capacité de prendre des décisions relativement à son état de santé et aux soins exigés par celui-ci, être en situation de fin de vie, avoir une maladie grave et incurable, être dans une situation médicale qui se caractérise par un déclin avancé et irréversible de ses capacités et enfin, éprouver des souffrances physiques ou psychologiques constantes, insupportables et qui ne peuvent être apaisées par aucun moyen tolérable. Ce n'est qu'une fois que toutes ces conditions sont remplies que la personne peut en faire la demande à son médecin.

Mais encore là, il y a une procédure précise à respecter. En effet, après avoir discuté de sa situation médicale avec son médecin et de l'ensemble des possibilités pour soulager ses souffrances, la personne qui désire obtenir l'aide médicale à mourir doit en faire la demande officielle à son médecin et remplir le formulaire du gouvernement prévu à cet effet. Elle doit signer et dater ledit formulaire en présence d'un professionnel de la santé, lequel devra également signer le formulaire en présence de deux témoins indépendants. Au

cours des jours suivants la signature de la demande, cette personne devra rencontrer deux médecins, lesquels devront confirmer si elle peut ou non avoir accès à l'aide médicale à mourir. Tout au long de ce processus, qui est d'une durée minimale de 10 jours, le médecin qui donnera l'aide médicale à mourir doit s'assurer que toutes les conditions exigées sont remplies et s'assurer que la demande exprime bien la volonté de la personne. Cette personne pourra ainsi planifier le déroulement de sa mort en choisissant, entre autres, le jour, les personnes présentes et le rituel, le cas échéant.

Après avoir fait toutes les vérifications nécessaires et s'être assuré que l'aide médicale à mourir pouvait être accordée, le médecin administre lui-même les médicaments et doit accompagner la personne pendant tout le processus jusqu'à sa mort.

Notez toutefois que le médecin qui reçoit une demande d'aide médicale à mourir n'est pas obligé de la donner. Il peut refuser et dans ce cas précis, la direction de l'établissement doit faire des démarches afin de trouver un médecin qui acceptera de donner suite à une telle demande.

*Note de l'auteure : Précision concernant l'article paru dans le numéro d'octobre sur l'application de la séparation involontaire sur les frais d'hébergement : à Pie XII, c'est le revenu familial qui est pris en considération. S'il n'y a pas eu de divorce, les revenus du conjoint non hébergé seront pris en considération pour l'établissement des frais d'hébergement.*



## PENSÉE

*« Vieillir, c'est chiant parce qu'on ne sait pas quand ça a commencé et l'on sait encore moins quand ça finira... »*

*- Bernard Pivot*

# SERVICES DE SANTÉ COUVERTS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

par Célyne Tessier, tiré du site Internet de la RAMQ

Vous vous préparez à partir en voyage à l'extérieur du Québec? Sachez que votre carte d'assurance maladie, si elle est valide, vous donne droit au remboursement des services de santé couverts par le régime d'assurance-maladie du Québec.

Lorsque vous voyagez ailleurs au Canada, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) rembourse selon ses tarifs, les services professionnels fournis par un médecin, dentiste ou optométriste, dans la mesure où ils sont couverts au Québec. Toutefois, si le professionnel accepte votre carte, vous n'aurez rien à rembourser. Pour ce qui est des services hospitaliers, ils sont couverts partout au Canada grâce à des ententes interprovinciales, à la condition également que ce soient des services couverts par la RAMQ.

Si votre voyage se déroule à l'extérieur du Canada, les services professionnels fournis par un médecin, un dentiste ou un optométriste sont couverts dans la mesure où ils le sont au Québec. La Régie remboursera les frais payés jusqu'à



concurrence de ses tarifs. Pour les services hospitaliers, couverts en cas d'urgence seulement, la Régie paiera jusqu'à concurrence de 100 \$ CA par jour d'hospitalisation et jusqu'à 50 \$ CA par jour pour les soins reçus en consultation externe d'un hôpital.

Avant de quitter le Québec, la Régie conseille donc de contracter une assurance privée qui couvrira, en partie ou en totalité, les frais que la RAMQ ne paie pas. Sans assurance privée, la part non remboursée par la Régie sera à votre charge, ce qui peut représenter d'importantes sommes. Pour obtenir plus de renseignements, ainsi que le formulaire de demande de remboursement, vous pouvez joindre la Régie de l'assurance maladie par téléphone (1 800 561-9749) ou par Internet ([www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)).

## LE DROIT À LA TÉLÉVISION PUBLIQUE GRATUITE, SAUF EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE?

par Guy Parent



La télévision publique gratuite de Radio-Canada n'est plus diffusée en Abitibi-Témiscamingue depuis le 28 mars 2018. Actuellement, une personne qui n'est pas branchée au câble ou à Internet est en mesure de capter (grâce à des « oreilles de lapin »)

seulement trois postes gratuitement, soit TVA, V télé et Télé Québec. Cela signifie qu'en Abitibi-Témiscamingue, nous sommes la seule région au Canada où le signal télé de Radio-Canada n'est plus disponible gratuitement. Les gens qui en ont les moyens sont en mesure de capter Radio-Canada Télé par Internet ou par câble. Ce n'est pas le cas pour les gens vivant sous ou même légèrement au-dessus du seuil de la pauvreté. Cela touche donc plus de 10 % des personnes âgées.

Est-ce que c'est normal que l'Abitibi-Témiscamingue soit la seule région canadienne à être privée de la télédiffusion gratuite de la télévision d'état? C'est un geste cruel que Radio-Canada a posé envers une population silencieuse et invisible. Cette perte de diffusion de Radio-Canada contribue encore plus à l'isolement et à la précarité de la tranche de la population la plus vulnérable de notre région.

Sachez aussi que pour ceux et celles qui sont branchés via le câble ou tout autre fournisseur de service semblable, votre fournisseur de service est dans l'obligation de fournir un service « léger » de 25\$ ou moins par mois, à votre demande, si tel est votre souhait. Attendez-vous à devoir insister pour avoir accès à ce forfait!

Votre association a l'intention de ramener la question de la gratuité de la télé de Radio-Canada dans l'actualité en 2019 pour que nos élus portent ce dossier aux autorités compétentes. Notre objectif est le renversement de cette décision. Faites-nous savoir votre intérêt à nous soutenir dans ce dossier. Merci!



## LES TRAVAUX D'HIVER CHEZ L'HABITANT

par Louise-Hélène Audet

« hivarne ». La maison devient le centre des activités : « Nous voilà dans la saison des longues soirées ». Les familles vivent pratiquement en autarcie. La saison froide se déroule dans un mélange d'enjouement et d'une certaine lenteur dans l'accomplissement des travaux, comparativement à l'urgence de ceux du printemps et de l'été.

Toutefois, l'ouvrage ne manque pas : coupe du bois de chauffage; battage des céréales; grandes boucheries; déneigement et balisage des chemins pour contrer l'isolement des fermes. Et même si le bétail n'est pas très nombreux, il faut faire le train deux fois par jour, matin et soir. Donc, le père et ses fils se lèvent très tôt et fanal à la main se rendent à l'étable pour nourrir les animaux et récupérer les déchets. Souvent, les filles viennent traire les vaches et ramasser les œufs au poulailler. Le soir, avant le souper, tout est à recommencer. Et si le mari est aux chantiers, c'est la mère et ses enfants qui assurent cette besogne.

Durant cette saison, l'arrêt de plusieurs tâches agricoles facilite aussi certaines activités manuelles retardées durant l'été, comme la fabrication ou la réparation d'un meuble, d'une voiture, d'un outil; l'entretien des bâtiments et la confection de raquettes ou de chaussures, etc.

Pour les femmes et les filles de la campagne, l'inactivité des mois d'hiver n'est pas vraiment une réalité; après la période

intense des fêtes de Noël et du Jour de l'An et la préparation de la nourriture nécessaire pour les festivités, elles se remettent aussitôt à la confection des vêtements et des catalognes : filage, tissage, tricotage de foulards, de mitaines et de tuques; couture et reprise. Toutes ces occupations meublent les journées et s'ajoutent au quotidien des ménagères. Pour les jeunes filles à marier, c'est le temps de remplir leur coffre au trésor, leur « trousseau ». Il y a aussi les corvées de courtepintes avec les voisines, les tantes ou les cousines; elles sont toutes convoquées en étant toujours priées d'apporter leurs ciseaux, leurs aiguilles et leurs dés à coudre; la mère de famille fournit volontiers le fil et les épingle.

A cette époque, nous remarquons que l'entraide et la solidarité sont importantes; plusieurs travaux se font en commun. Mais la saison froide est aussi un temps favorable pour les rassemblements et les réjouissances avec la parenté, les voisins et les amis afin d'entretenir le bon voisinage : jeux de société, histoires, danses et fêtes, ainsi que les mariages qui sont parfois célébrés en hiver, avant l'intense fébrilité de la saison estivale. Donc, malgré la rudesse de leurs labeurs, nos ancêtres aimaient s'amuser et cet esprit s'est transmis de génération en génération et heureusement jusqu'à nous.



Le gouvernement fédéral a annoncé que les proches aidants qui prodiguaient des soins à un membre de la famille qui est gravement malade ou blessé sont maintenant admissibles à la nouvelle prestation pour proches aidants d'adultes, ce qui leur permet de toucher jusqu'à 15 semaines de prestations du régime d'assurance-emploi.

## AIDE AUX PROCHES AIDANTS

par André Rioux

Il existe aussi une prestation pour proches aidants d'enfants qui permet de toucher jusqu'à 35 semaines de prestations du régime d'assurance emploi afin qu'ils puissent prendre soin d'un enfant gravement malade.

Enfin, ces proches aidants peuvent aussi être admissibles aux prestations de compassion qui leur permettent de toucher jusqu'à 26 semaines de prestations du régime d'assurance-emploi afin qu'ils fournissent des soins de fin de vie à un membre de la famille.

# DÉFENSE COLLECTIVE DE DROITS : LES ORGANISMES DE LA RÉGION DEMANDENT L'AIDE DU MINISTRE PIERRE DUFOUR

par Nadine Cambron

Les groupes communautaires en défense collective de droits (DCD) sont financés par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FACAA). La mission de ces groupes est de faire de la défense collective de droits en faisant de l'éducation populaire autonome, de l'analyse politique non partisane, de la mobilisation sociale et des activités de représentation. Ce sont les 4 critères de DCD qui figurent dans le cadre financier du gouvernement.

En décembre 2017, le gouvernement libéral annonçait dans son Plan à l'inclusion économique et la participation sociale un rehaussement du financement des groupes en DCD.

Pour 2018 / 2019 le FACAA a été bonifié de 2,2 M\$ à la mission globale des groupes en DCD, ce qui a été salué avec enthousiasme. Tous les groupes ont reçu un petit bonus mais les inégalités entre les groupes les plus riches et les plus pauvres demeurent.

En 2019/2020, 9,5 M\$ supplémentaires sont accordés, mais ces nouvelles



sommes ont été promises pour les groupes qui offrent des services individuels, ce qui va à l'encontre de la mission des groupes qui font de la défense collective de droits. Cette volonté du gouvernement de financer davantage les services individuels est très inquiétante pour notre secteur qui avait réussi jusqu'à présent à ne pas devenir un prestataire de services pour l'état. À la suite de plusieurs années d'austérité, le gouvernement y voit l'opportunité de combler le vide créé par le désengagement de l'État et les compressions budgétaires. C'est aussi l'occasion de resserrer la reddition de comptes des groupes de DCD.

Le 3 décembre dernier, les groupes en DCD de la région ont rencontré le Ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs et Ministre régional,

Pierre Dufour, afin de le sensibiliser à l'importance de respecter l'autonomie des groupes en allouant les sommes promises à la mission globale des groupes en DCD. Le Ministre Dufour a semblé être à l'écoute des inquiétudes exprimées par les groupes en DCD.

Le regroupement des organismes en défense collective de droits (RODCD) va établir un plan d'action et une campagne de visibilité sur les réseaux sociaux dans les prochaines semaines afin d'obtenir que les 9,5 M\$ du plan gouvernemental soient versés pour le financement à la mission globale des organismes.

Les groupes en DCD demandent le respect de leur autonomie et s'objectent au détournement de leur mission. À suivre...

## RECUEIL DE TÉMOIGNAGES DE PROCHES AIDANTS

par André Rioux

Le Regroupement proches aidants Rouyn-Noranda recherche activement des proches aidants afin de recueillir leurs histoires vécues auprès de leur aidé afin d'en faire un recueil. Les objectifs poursuivis avec la création de ce recueil sont :

- permettre à des aidants de s'exprimer et de faire valoir leur expérience et ainsi pouvoir outiller d'autres aidants;
- recueillir des histoires de vie inspirantes de proches aidants qui expriment tout le don de soi qui y est contenu.

Ces récits peuvent évoquer un moment que l'aidant privilégie, ou encore des instants où il arrive à prendre soin de lui, un moment pour souffler un peu. Le Regroupement vous invite à venir parler de votre expérience et ainsi laisser une part de votre histoire comme héritage.

Pour obtenir de l'information, communiquez avec le Regroupement au numéro suivant 819 797-8266 ou [aidantsnaturels-rm@cablevision.qc.ca](mailto:aidantsnaturels-rm@cablevision.qc.ca). Passez le mot!

**AQDR-Rouyn-Noranda**

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

380, avenue Richard, bureau 205, Rouyn-Noranda (Qc) J9X 4L3  
Téléphone : 819 762-7855 Courriel : [info@aqdr-rn.ca](mailto:info@aqdr-rn.ca)